REGLEMENT

Règlement particulier des Foulées Hamoises.

Art 1 : «Les Foulées Hamoises » est une course à pied de 10km et 75m de dénivelé positif sur la commune de Basse Ham. Parcours mixte entre chemins forestiers et routes sans difficulté majeure. Ravitaillement liquide et solide au km 5 et à l'arrivée.

Art 2 : Cette manifestation est ouverte à tous, licenciés ou non, cadets, juniors, espoirs, vétérans, hommes ou femmes. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale manuscrite. Le départ unique sera donné à 10h sur le parking de l'Intermarché.

Art 3 : Les coureurs participent à cette compétition sous leur propre responsabilité. Un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course (conformément à la loi 99-223 et du code du sport art-L231-3, avec la mention de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition) devra être présenté au plus tard lors du retrait du dossard. Les athlètes licenciés F..F.A ou F.F.T. devront remettre une copie de la licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied. **Aucune participation à la course, même sans dossard, ne sera acceptée sans certificat médical**.

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs.

Art 4 : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Art 5 : un classement distinct par catégorie homme et femme sera effectué. Les trois premiers ou premières de chaque catégorie seront récompensé(e)s, en revanche si pour une catégorie il y a moins de cinq participants, seul le 1er ou la 1ère sera récompensé(e). Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 6 : une animation gratuite pour les enfants sera mise en place avant la course des adultes. Deux catégories : une catégorie « Eveil » enfants de 7 à 9 ans – distance à parcourir 600 m plat, une catégorie « Eveil poussin » enfants de 10 à 12 ans – distance à parcourir 1200 m plat. Seul un ordre d'arrivée indicatif sera donné. Les enfants devront effectuer le parcours seuls sans accompagnant et sans contrainte.

Art 7 : Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Art 8 : Acceptation du présent règlement

Le fait de s'inscrire à la course « les foulées Hamoises », le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

AUCUNE PARTICIPATION A LA COURSE NE SERA ACCEPTEE SANS CERTIFICAT MEDICAL EN COURS DE VALIDITÉ